



**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE VALOIS**  
**DU 04 JUILLET 2019**

**Séance du quatre juillet de l'an deux mille dix-neuf.**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Valois, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil de Crépy en Valois, sous la présidence de Monsieur Benoît HAQUIN à 19 heures 30.

**Date de la convocation : vingt-sept juin deux mille dix-neuf.**

Délégués en exercice : **94**

Délégués présents : **51**

Pouvoirs : **10**

Votants : **61**

Absents : **33**

**Présents** : Mme COLIN Nicole – MM. CORBEL Christian – HEURTAUT Damien(s) – Mmes VANIER Martine – SICARD Anne-Sophie – MM. GRANDEMANGE Marc – LAVEUR Gilles – DELOBELLE Yann – COLLARD Sylvain – HAQUIN Benoît – RYCHTARIK Jean-Paul – Mme CARREL-TORLET Josy – M. DALLE Claude – Mme DELBOUYS Rachel – MM. FAYOLLE Pascal – FORTIER Bruno – Mmes HARMANT Florence – WOLSKI Murielle – M. LEYRIS Yann – Mmes HAVARD Laura – MORIN Anna – MM. PETERS Stéphane – VIVANT Denis(s) – BIZOUARD Alain – MME BOUVRY Valérie – MM. DOUCET Didier – PROFFIT Benoît – Mme POTTIER Cécile – M. BRIATTE Hubert – Mme PAULET Anne-Marie – MM. SELLIER Gilles – VANTROYS Marc – DIETTE André – HAAS Christian(s) – GILBERT Ghislain – GAGE Daniel – DUVILLIER B. Dominique – MASSAU Hubert – Mmes SYRYLO Claudine – WILLET Catherine – GIBERT Dominique – MM. DELACOUR Patrice – DUPONT Michel – HAUDRECHY Jean-Pierre – LEGRIS Jean-Luc – CORNIQUET Nicolas(s) – Mme LOBIN Martine – MM. de KERSAINT Guy-Pierre – CHERON Yves – MICHALOWSKI Thierry – TAVERNIER Thierry.

**Absents** : MM. DALONGEVILLE Fabrice – LEPINE Alain – LECOT Philippe – Mme CELESTIN Juliette – M. Ronald CLAUD – Mme DOUAT Virginie – MM. ETIENNE Michel – HERBETTE Bernard – LECOMTE Cédric – LEGOUY Claude – Mmes LEROY Ghislaine – NIVASSE Françoise – M. SPEMENT Michel – Mmes VIVIEN Tonia – WUDARSKI Nicoletta – VALUN Yvette – HOFFMANN Delphine – CAVALETTI Véronique – MM. BORNIGAL Christian – CASSA Michel – COLLARD Michel – Mme LEGEAY Nelly – MM. GERMAIN Christophe – BUCKNER Frédéric – MEZOUAGHI Abdellhafid – Mme LEGRAND Karine – MM. PETERS Arnaud – PHILIPON François – QUELVEN Pierre – Mme DENIS Catherine – MM. MORA Roger – OURY Bertrand, M. PETITBON Gilles.

**Pouvoirs** : M. KUBISZ Richard (Péroy les Gombries) à M. RYCHTARIK (Chèvreville) – Mme LEFORT Angélique (Mareuil sur Ourcq) à M. PROFFIT Benoît (Mareuil sur Ourcq) – M. SMAGUINE Dominique (Le Plessis Belleville) à M. DUVILLIER Benoît-Dominique (Le Plessis Belleville) – M. LEHOUILIER Jean-Luc (Bethancourt en Valois) à M. GAGE Daniel (Orrouy) – M. FOUBERT Arnaud (Crépy en Valois) à Mme CARREL-TORLET Josy (Crépy en Valois) – Mme CHAMPAULT Agnès (Eve) à M. CHERON Yves (Ver sur Launette) – MM. DOUET Jean-Paul (Montagny Sainte Félicité) à M. VANTROYS Marc (Nanteuil-le-Haudouin) – Mme CLABAUT Thérèse (Séry Magneval) à Mme MORIN Ana (Ermenonville) – M. DUBOIS Sylvain (Crépy en Valois) à M. FORTIER Benoît (Crépy en Valois) – M. FURET Jérôme (Crépy en Valois) à Mme HARMANT Florence (Crépy en Valois).

**Secrétaire de séance** : Mme POTTIER Cécile.

\*\*\*\*\*

**Délibération n° 2019 / 71**

**Objet** : Création d'une zone d'activités communautaire sur les communes de Silly le Long et Le Plessis Belleville – Lancement de la procédure de ZAC – Définition des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation

**EXPOSE**

**CONTEXTE ET OBJECTIFS** :

La Communauté de Communes souhaite conforter son offre en parc d'activités afin de répondre aux demandes constantes d'implantations d'activités économiques qui ne trouvent pas de réponse dans les zones actuelles.

Dans ce contexte, la communauté de communes a réalisé, avec l'assistance de la Société d'Aménagement de l'Oise, en 2017 et 2018 une étude de faisabilité sur les modalités d'aménagement d'une zone d'activités sur un périmètre d'études de l'ordre de 47 Ha située sur le territoire des communes de Silly-le-Long et du Plessis Belleville. Celle-ci a la capacité de réaliser une zone d'activités dans ce secteur conformément à ce qui est indiqué dans la délibération n°70/2019 inscrite à l'ordre du jour de cette séance.

Le développement d'une zone d'activité économique sur le territoire de ces communes est inscrit dans le SCOT du Pays de Valois approuvé le 7 mars 2018 et notamment dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable au travers d'un axe consacré au renforcement de l'attractivité économique du territoire.

Dans le cadre de l'étude de faisabilité, plusieurs scénarii d'implantation et d'aménagement ont été étudiés et comparés ainsi que leur coût.

Après examen, il apparaît opportun d'envisager la création de ce parc d'activités communautaire dans le cadre d'une procédure de Zone d'Aménagement Concerté « ZAC ».

Dès lors, conformément aux dispositions des articles L. 103-2 et L. 103-4 du Code de l'urbanisme, il convient d'engager la concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées sur la base des objectifs suivants :

- Soutenir le développement économique local et développer l'emploi ;
- Favoriser une intégration paysagère de la zone en lien avec l'environnement existant ;
- Intégrer une qualité environnementale dans le projet par des aménagements paysagers de qualité et une gestion alternative des eaux de pluie ;

#### **MODALITES DE LA CONCERTATION PREALABLE :**

Pour rappel, au terme de l'article L. 103-3 du Code de l'urbanisme, les modalités de la concertation sont librement définies par l'organe délibérant de la collectivité.

Il est donc proposé que cette concertation s'établisse comme suit, a minima :

- Parution d'un avis officiel dans un journal local ;
- Publication d'un article dans les publications de la Communauté de Communes ;
- Affichage de la présente délibération au siège de la CCPV et en Mairies de Silly le Long et du Plessis Belleville ;
- Mise à disposition d'un dossier de synthèse du projet et d'un registre d'observations en Mairie de Silly-le-Long et du Plessis Belleville ainsi qu'au siège de la Communauté de communes aux heures habituelles d'ouverture au public ;
- Ce même dossier pourra également être consulté sur le site Internet de la CCPV à l'adresse suivante : <https://www.cc-paysdevalois.fr/>. Une adresse e-mail destinée à recevoir les observations du public sera également mise à disposition : [economie@cc-paysdevalois.fr](mailto:economie@cc-paysdevalois.fr)
- 1 réunion publique sera organisée ;

L'information de la population précisant toutes les dates, les lieux et heures de réception du public et de la réunion publique se fera par voie de presse et/ou d'affichage ainsi que sur les sites Internet des collectivités concernées.

Cette concertation se déroulera pendant toute la durée de l'élaboration de l'opération d'aménagement ;

Enfin, le bilan de la concertation sera présenté pour approbation en Conseil Communautaire.

Compte-tenu de ces éléments, il convient donc d'approuver les objectifs par la réalisation de l'opération d'aménagement et d'engager la concertation préalable à la création de cette opération selon les modalités préalablement établies.

**Après avoir entendu l'exposé,**

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5214-16 ;

**VU** les Statuts de la CCPV ;

**VU** le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L103-2, L 103-3, L 103-4, et L 311-1 et suivants ;

**VU** la délibération n° 18/07 en date du 7 mars 2018 approuvant le schéma de cohérence territorial du Pays de Valois ;

**VU** le plan local d'urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal de Silly le Long en date du 3 mars 2014 ;

**VU** le plan local d'urbanisme approuvé par délibération du Conseil municipal du Plessis Belleville en date du 20 avril 2018 ;

**VU** la délibération n° 16/84 du approuvant le conventionnement entre la SAO et la CCPV pour la mise en place d'une étude faisabilité quant à la réalisation d'une ZAEI sur les communes du Plessis-Belleville et de Silly-le-Long ;

**VU** le plan de la zone ci-annexé ;

**VU** la délibération n°70 /2019 en date du 4 juillet 2019 prenant acte de la faisabilité de l'opération à l'issue des études menées et engageant la procédure opérationnelle et administrative ;

**CONSIDERANT** l'enjeu de développement économique de cette zone ;

### **DELIBERE**

#### **A la majorité**

**(51 pour, 03 contre (M. Tavernier, Mme Wolski, M. Caudron), 06 abstentions (M. Delobelle, Mme Gibert, M. Collard, Mme Paulet, M. Sellier, M. Kubisz), 01 non exprimé (Mme Hardy)**

**APPROUVE** les objectifs poursuivis par le projet d'aménagement de ces parcelles situées sur le territoire des communes de Silly-le-Long et du Plessis Belleville sous la forme de Zone d'Aménagement Concerté, à savoir :

- Soutenir le développement économique local et développer l'emploi ;
- Favoriser une intégration paysagère de la zone en lien avec l'environnement existant ;
- Intégrer une qualité environnementale dans le projet par des aménagements paysagers de qualité et une gestion alternative des eaux de pluie ;

**ENGAGE** la concertation préalable pour la mise en œuvre de ce projet selon les modalités suivantes :

- Parution d'un avis officiel dans un journal local ;
- Publication d'un article dans les publications de la Communauté de Communes ;
- Affichage de la présente délibération au siège de la CCPV et en Mairies de Silly le Long et du Plessis Belleville ;
- Mise à disposition d'un dossier de synthèse du projet et d'un registre d'observations en Mairie de Silly-le-Long et du Plessis Belleville ainsi qu'au siège de la Communauté de communes aux heures habituelles d'ouverture au public ;
- Ce même dossier pourra également être consulté sur le site Internet de la CCPV à l'adresse suivante : <https://www.cc-paysdevalois.fr/>. Une adresse e-mail destinée à recevoir les observations du public sera également mise à disposition : [economie@cc-paysdevalois.fr](mailto:economie@cc-paysdevalois.fr)
- 1 réunion publique sera organisée ;

**AUTORISE** le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette concertation préalable.

**Fait et délibéré, le 04 juillet 2019, à Crépy en Valois.**



  
**Benoît HAQUIN,**  
**Président de la Communauté de**  
**Communes du Pays de Valois**

**Périmètre de la future zone d'activités  
 entre le Plessis-Belleville et de Silly-le-Long**

Accusé de réception en préfecture  
 060-24609074-20190721\_10071-Comm DE  
 Date de télétransmission : 09/07/2019  
 Date de réception en préfecture : 09/07/2019  
 Ref.: 07\_02\_20190604

